

Les intercommunalités de projet

Communauté d'agglomération Est Ensemble

La fiche d'analyse de cette communauté est structurée, comme celle des autres intercommunalités de l'étude, autour de sept axes d'analyse, qui sont présentés dans le cadre de la partie méthodologique du rapport de synthèse. Cette présentation homogène, d'un groupement à l'autre, facilite le repérage des informations et la comparaison entre les structures.

Chacun des axes est décliné dans le cadre de plusieurs critères (entre trois et six) qui ont pour objet d'illustrer les points d'analyse.

Axe 1 : « Position structurelle de l'intercommunalité », six critères

Axe 2 : « Maturité intercommunale dans le domaine de la culture », trois critères

Axe 3 : « Responsabilités en matière d'équipements culturels », trois critères

Axe 4 : « Intensité des investissements culturels », trois critères

Axe 5 : « Gestion mutualisée », cinq critères

Axe 6 : « Valeur ajoutée de l'intercommunalité pour les habitants », six critères

Axe 7 : « Synergie territoriale », cinq critères

Les équipements culturels du territoire, répertoriés dans la base de données hiérarchisée des équipements établie par l'IAU îdF, sont représentés sur une carte, qui distingue les lieux communautaires des autres sites. Cette carte est complétée d'un tableau descriptif des équipements d'intérêt communautaire.

Lecture des tableaux et des graphiques des axes 1 à 7

Chaque axe d'analyse est présenté dans le cadre d'un tableau, où l'on trouve en ligne les différents critères d'analyse et en colonne la définition des classes, qui permettent la classification des intercommunalités. Sauf exception²⁹, il y a quatre classes par critère. Pour chaque critère, un histogramme analyse la répartition des différentes intercommunalités au sein des classes. **La classe de l'intercommunalité étudiée est indiquée en bleu, tandis que les autres apparaissent en gris.**

²⁹ Il y a deux classes pour le critère « nature juridique » (communauté d'agglomération et communauté de communes) et cinq classes, correspondant à cinq strates démographiques pour le critère « taille démographique » (axe 1).

La communauté d'agglomération Est Ensemble a été créée le 1^{er} janvier 2010. Elle regroupe les villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais et Romainville, situées en Seine-Saint-Denis. La population intercommunale atteint 397 588 habitants répartis sur les neuf communes.

Positionnement structurel de l'intercommunalité au sein de la petite couronne (axe 1)

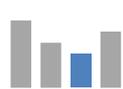
Ce paragraphe regroupe quelques-uns des facteurs, assez hétérogènes, qui, sans relever du champ culturel, peuvent faciliter ou au contraire freiner le développement d'actions communautaires dans ce domaine.

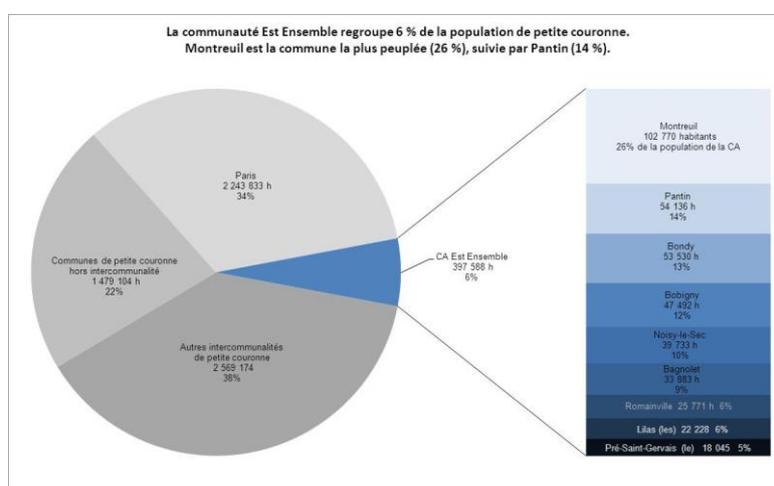
- L'intercommunalité dispose d'un positionnement solide résultant notamment de facteurs territoriaux, démographiques et financiers. Ainsi, son poids démographique (2^{ème} intercommunalité d'Île-de-France en 2013) et le nombre de communes qu'elle regroupe lui permettent de constituer une polarité au sein de l'agglomération parisienne. Bien que sa population soit relativement défavorisée sur le plan socio-économique (revenu par habitant), elle dispose d'un potentiel fiscal par habitant avantageux (528 €/hab. en 2012) au sein des structures intercommunales de petite couronne, où elle est classée 6^{ème} sur 19 et *a fortiori* par rapport aux communautés de sa catégorie³⁰ sur le plan national (447 €/hab. en moyenne). L'agglomération exerce un ensemble de compétences structurantes. Elle s'est lancée, aux côtés de ses neuf villes membres, dans l'élaboration d'un contrat de développement territorial, procédure proposée dans le cadre de la loi sur le Grand Paris³¹. Dénommé « La fabrique du Grand Paris », ce contrat est entré en phase d'enquête publique (octobre-novembre 2013).
- Néanmoins, la communauté doit surmonter les handicaps liés à une absence de culture de coopération entre communes, préalable à l'instauration de la structure intercommunale et à sa création très récente (2010). Elle reste ainsi faiblement intégrée sur le plan fiscal en 2012 (coefficient d'intégration fiscale³² de 17 %, contre 34 % pour les communautés de cette catégorie au niveau national).

30 Catégorie des communautés d'agglomération.

31 Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

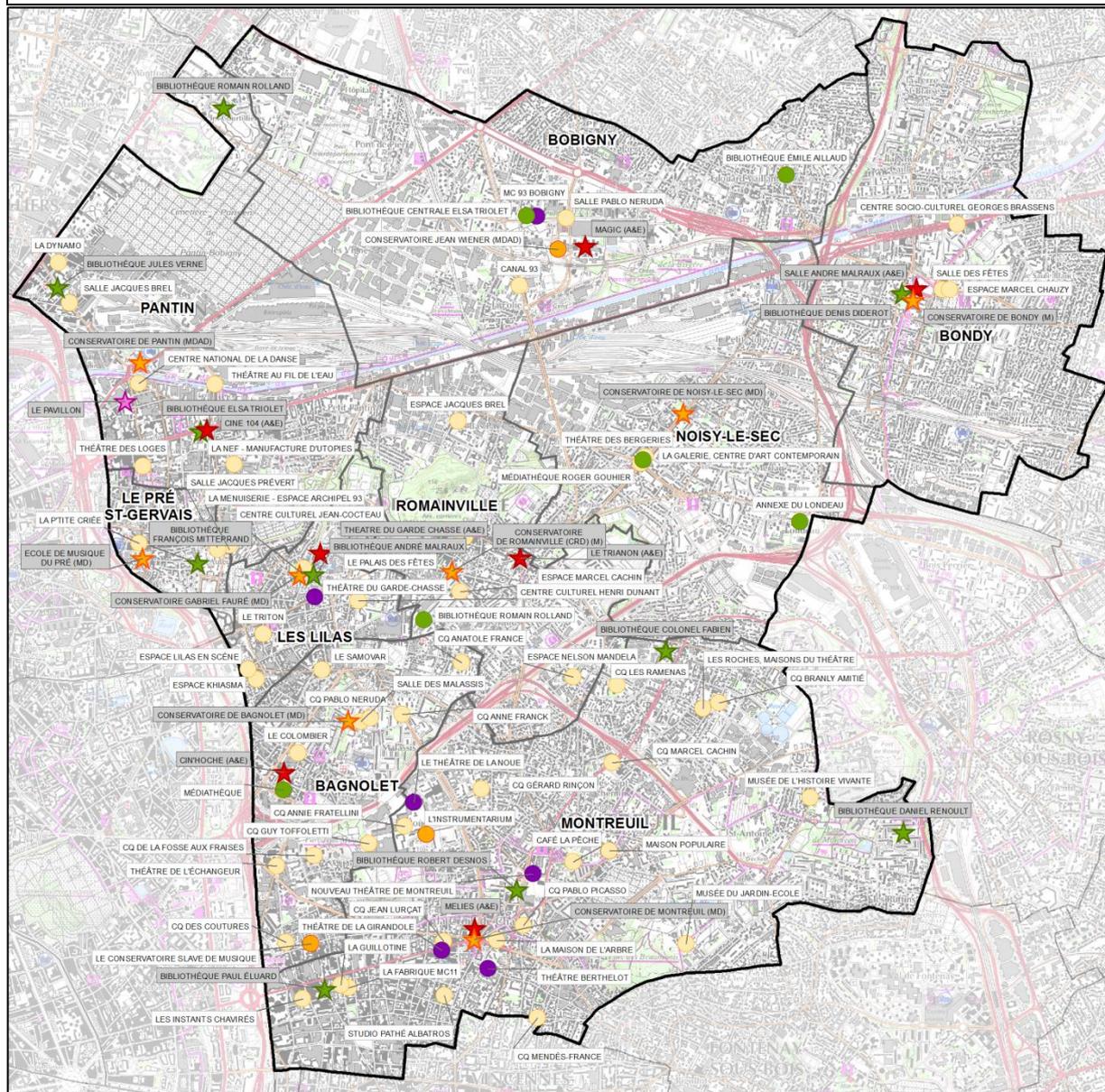
32 « Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. », <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

| Critères | Répartition des classes (pour 18 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 | Classe 5 |
|--|---|--------------------|---|---|---|--------------------------------|
| Nature juridique |  | CC | CA | Néant | Néant | Néant |
| Nombre d'habitants |  | Moins de 50 000 | 50 000 à 100 000 | 100 000 à 200 000 | 200 000 à 300 000 | 300 000 et plus (397 588 hab.) |
| Nombre de communes membres |  | 2 ou 3 | 4 ou 5 | 6 ou 7 | Plus de 8 (9 communes) | Néant |
| Potentiel fiscal DGF 2013 (en €/hab.) |  | 177-366 | 416-482 | 509-528 (528€/hab.) | 639-1543 | Néant |
| Période de création |  | Depuis 2009 | 2002-2008 | 2000-2001 | Avant 2000 | Néant |
| Antériorité des coopérations (hors champ culturel) |  | Aucune coopération | Coopérations dans un domaine, sur un périmètre assez sensiblement différent | Coopérations dans un domaine, sur un périmètre proche | Coopérations dans plusieurs domaines, sur un périmètre proche | Néant |



Source : IAU îdF et insee 2013 (recensement de la population, millésime 2010)

Quarante-cinq lieux culturels, soit 47% des équipements du territoire, sont transférés à la communauté : conservatoires, théâtres et autres équipements. **L'une des caractéristiques des établissements culturels du territoire réside en leur organisation par grands pôles avec, le cas échéant, une juxtaposition des compétences communautaires et communales (théâtres, conservatoires/cinémas et médiathèques).**
[équipements recensés en juin 2013]



Sources : Arcadi Île-de-France, Centre national du cinéma et de l'image animée, IAU îdF, Le MOTIF, médiathèque de la Cité de la musique (2013)

- ★ Equipement transféré CENTRE CULTUREL
- Equipement non transféré CENTRE CULTUREL

- Médiathèque
- Conservatoire (enseignements : M pour musique, D pour danse, AD pour art dramatique)
- Théâtre
- Cinéma
- Ecole d'art
- Autre (lieu d'exposition, lieu polyvalent, centre de quartier (CQ), centre socio-culturel...)

- Limite intercommunale
- Limite communale

Vingt-six équipements culturels d'intérêt communautaire

| Etablissements | Commune | Rayonnement | Capacité | Nouveautés communautaires |
|--|------------------------|-----------------|---|--|
| Dix médiathèques communautaires dont l'une a fait l'objet de travaux. Une autre est concernée par un projet de construction | | | | |
| BIBLIOTHÈQUE DENIS DIDEROT | BONDY | communal | 3000 m ² , 6410 inscrits 139 554 prêts 92 000 livres, 16 620 documents audio, 9 096 vidéos | - |
| BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ MALRAUX | LILAS (LES) | communal | 420 m ² , 3191 inscrits 94330 prêts 67869 livres, 1049 documents audio | - |
| BIBLIOTHÈQUE PAUL ÉLUARD | MONTREUIL | quartier | Pour les quatre bibliothèques de Montreuil : 19747 inscrits 2850m ² +340m ² +220m ² +340m ² 114 112 prêts 189 057 livres audio, 32182 documents audio, 6 147 vidéos | - |
| BIBLIOTHÈQUE DANIEL RENOULT | MONTREUIL | quartier | | - |
| BIBLIOTHÈQUE COLONEL FABIEN | MONTREUIL | quartier | | - |
| BIBLIOTHÈQUE CENTRALE ROBERT DESNOS | MONTREUIL | communal | | Travaux (150 000 €) effectués |
| <i>BIBLIOTHÈQUE ROMAIN ROLLAND (quartier des Courtillières)</i> | <i>PANTIN</i> | <i>quartier</i> | Pour les bibliothèques de Pantin : 6810 inscrits: 1500m ² +600m ² +300m ² 157 715 prêts 119 159 livres, 1627 documents audio | <i>Construction d'une bibliothèque de quartier</i> |
| BIBLIOTHÈQUE JULES VERNE | PANTIN | quartier | | - |
| BIBLIOTHÈQUE ELSA TRIOLET | PANTIN | communal | | - |
| BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND | PRÉ-SAINT-GERVAIS (LE) | communal | 4263 inscrits 69921 prêts 71426 livres, 794 documents audio, 1798 vidéos | - |
| Une école d'art | | | | |
| LE PAVILLON | PANTIN | communal | 230 élèves | - |

| Huit conservatoires communautaires dont trois projets qui les concernent (une réhabilitation et deux constructions) | | | | |
|---|------------------------|-----------------------|--|---|
| CONSERVATOIRE DE BAGNOLET (CRC) (MD) | BAGNOLET | communal | 830 élèves | - |
| CONSERVATOIRE DE BONDY (CRC) (M) | BONDY | communal | 550 élèves | Construction d'un auditorium (*) |
| CONSERVATOIRE GABRIEL FAURÉ DES LILAS (CRC) (MD) | LILAS (LES) | communal | 560 élèves | - |
| CRD DE MONTREUIL-SOUS-BOIS (MD) | MONTREUIL | pluri-communal | 800 élèves | - |
| <i>CONSERVATOIRE DE NOISY-LE-SEC (CRC) (MD)</i> | <i>NOISY-LE-SEC</i> | <i>communal</i> | <i>680 élèves</i> | <i>Construction d'un nouveau conservatoire</i> |
| <i>CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE PANTIN (CRD) (MDAD)</i> | <i>PANTIN</i> | <i>pluri-communal</i> | <i>1500 élèves</i> | <i>Construction d'un nouveau conservatoire ; Projet de CHAD en lien avec le conservatoire de Bagnolet</i> |
| ECOLE DE MUSIQUE DU PRÉ (MD) | PRÉ-SAINT-GERVAIS (LE) | communal | 350 élèves | - |
| <i>CONSERVATOIRE DE ROMAINVILLE (CRD) (M)</i> | <i>ROMAINVILLE</i> | <i>pluri-communal</i> | <i>500 élèves</i> | <i>Réhabilitation et extension – début des travaux en 2013</i> |
| Sept cinémas communautaires, dont l'un a été réhabilité par la communauté | | | | |
| CIN'HOCHE (A&E) | BAGNOLET | communal | 2 salles 288 places ; De 40 à 50 000 entrées | - |
| MAGIC (A&E) | BOBIGNY | communal | 2 salles 456 places ; De 40 à 50 000 entrées | - |
| SALLE ANDRE MALRAUX (A&E) | BONDY | communal | 1 salle 324 places ; De 20 à 30 000 entrées | - |
| THEATRE DU GARDE CHASSE (A&E) | LILAS (LES) | communal | 1 salle 308 places ; De 10 à 20 000 entrées | - |
| MELIES (A&E) | MONTREUIL | communal | 3 salles 511 places ; De 150 à 200 000 entrées | Travaux d'agrandissement prévus : passage à 6 salles et 1120 places) livraison en 2013 |
| CINE 104 (A&E) | PANTIN | communal | 3 salles 457 places ; De 50 à 75 000 entrées | - |
| LE TRIANON (A&E) | ROMAINVILLE | communal | 1 salle 436 places ; De 50 à 75 000 entrées | - |

En gras : construction ou réhabilitation par l'intercommunalité (ouverture avant mars 2014).

En italique : construction ou grosse réhabilitation par l'intercommunalité en projet.

(*) : La communauté y construit un auditorium pour la maîtrise de Radio-France à Bondy (en dehors du conservatoire). Les travaux sont entamés.

Maturité intercommunale dans le domaine de la culture (axe 2)

En l'absence d'expérience de coopération entre communes préalable à la constitution de la communauté, les premières années de l'agglomération, créée en 2010, ont été marquées tout à la fois par un rapprochement entre communes, la définition des axes du projet d'agglomération (intérêt communautaire et pacte territorial adoptés en décembre 2011) et sa structuration progressive, notamment sur le plan matériel ou du transfert de personnels.

Ce sont les prémices de la mise en œuvre de projets structurants auxquels on assiste au cours des premières années d'existence de cette agglomération.

Intérêt communautaire (compétence optionnelle équipements culturels)

Délibération du 13 décembre 2011

Les équipements d'enseignement artistique existants suivants : les conservatoires à rayonnement communal de Bagnole, Bondy, Les Lilas, Noisy-le-Sec ; les conservatoires à rayonnement départemental de Montreuil, Pantin, Romainville ; l'école de musique du Pré Saint-Gervais ; l'école d'arts plastiques dite le Pavillon à Pantin.

Toute nouvelle création d'équipement d'enseignement artistique sur le territoire d'Est Ensemble.

Les équipements d'enseignements artistiques en cours de réalisation suivants : l'auditorium de Bondy ; le conservatoire de Noisy-le-Sec.

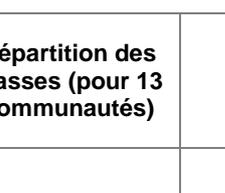
Les bibliothèques-médiathèques existantes suivantes ainsi que leurs annexes : la bibliothèque Denis Diderot de Bondy ; la bibliothèque André Malraux des Lilas ; la bibliothèque François Mitterrand du Pré Saint-Gervais ; la bibliothèque Robert Desnos de Montreuil et ses trois bibliothèques de quartier ; la bibliothèque Elsa Triolet de Pantin et ses deux annexes. Toute nouvelle création de bibliothèque-médiathèque sur le territoire d'Est Ensemble.

Les cinémas existants suivants : le Cin'Hoche de Bagnole ; le Magic Cinéma de Bobigny, le cinéma André Malraux de Bondy ; le Théâtre du Garde-Chasse des Lilas ; le Meliès de Montreuil ; le Ciné 104 de Pantin ; le Trianon de Noisy-le-Sec et Romainville.

| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|---|---|--|--|---|---|
| Date de prise de compétence/s culturelle/s (intérêt communautaire) |  | Trois ans et moins | Premier mandat en cours (date de la dernière compétence culturelle transférée) | 2 ^{ème} mandat en cours | 3 ^{ème} mandat en cours (au moins) |
| Définition intérêt communautaire et exercice de la (des) compétences (culturelle/s) |  | Non défini | Défini et non mis en œuvre | Défini seulement dans le domaine des études | Défini et mis en œuvre |
| Réflexions stratégiques (état des lieux, diagnostic, stratégies pour l'avenir) |  | Pas de réflexions (simple transfert de l'existant) | Réflexions "au fil de l'eau" | Héritage ou stratégie (stratégie) | Héritage et stratégie |

Périmètre des responsabilités en matière d'équipements culturels (axe 3)

Dans le cadre de la délibération adoptée par la communauté au terme du délai de deux ans imparti par la loi, la communauté déclare l'intérêt communautaire de quatre catégories d'équipements culturels. Elle fait ainsi partie des communautés de petite couronne dont le champ de compétence est le plus large. Néanmoins certaines communes n'ont pas souhaité confier à la communauté la gestion de tous leurs conservatoires et médiathèques. Les effectifs culturels représentent, fin 2012, plus de la moitié des agents communautaires. Ce ratio est toutefois susceptible d'évoluer compte tenu des transferts en cours dans différents domaines de compétences.

| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|---|---|---------------------------|--|--|---|
| Nombre de domaines de compétences (équipements) : lecture publique, enseignements artistiques, théâtres, cinéma, autres |  | Aucun | 1 domaine | 2 domaines | 3 domaines et plus (bibliothèques-médiathèques, conservatoires, cinémas, l'école d'arts plastiques) |
| Intensité des transferts d'équipements (par catégorie) |  | Pas de transfert effectif | Transfert partiel sur plusieurs ou toutes les catégories | Transfert partiel sur une catégorie (total ailleurs) | Transfert total des catégories |
| Part des effectifs culturels (en % du total) |  | 0 % | Entre 9 et 32 % | Entre 48 et 60 % (600 /1000 à court terme = 60 %) | Plus de 78 % |

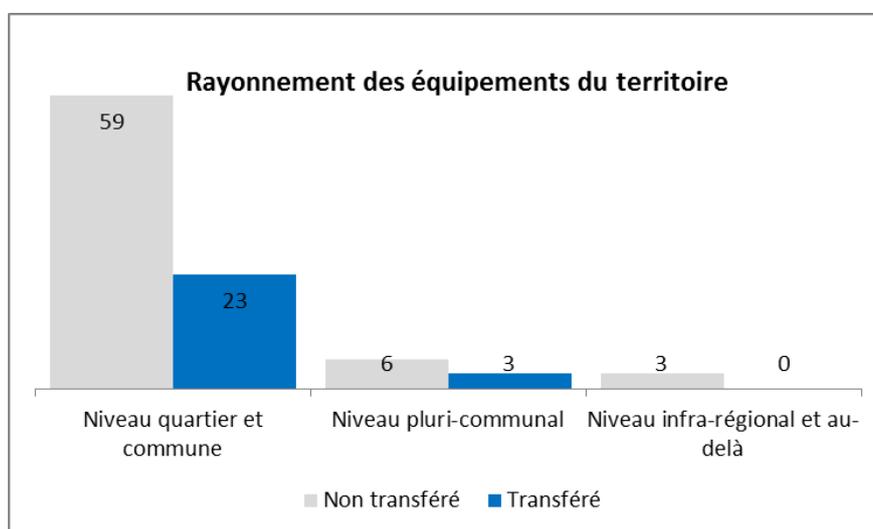
Le choix des domaines d'intérêt communautaire s'est porté notamment sur les équipements tels que les cinémas et les médiathèques, accessibles à un large cercle d'habitants. La mise en réseaux de ces équipements est également destinée à favoriser l'élargissement des publics ayant accès à la culture et la recherche de cohésion sociale et territoriale.

À l'exception de trois conservatoires dont le rayonnement est pluri-communal, ce principe de proximité des équipements culturel est mis en œuvre à travers le **rayonnement communal ou infra-communal** des 23 autres équipements transférés.

Intensité des investissements dans le domaine culturel (axe 4)

Compte tenu de sa création récente, la communauté n'a procédé à aucune construction d'équipements communautaire. Toutefois elle poursuit et généralise certains des travaux programmés, avant elle par les communes (nouveau cinéma Le Méliès à Montreuil, passage au numérique de tous les cinémas). Elle fait partie, en outre, des agglomérations qui projettent de réaliser un effort assez important en faveur de l'investissement culturel, notamment en construisant ou en réhabilitant plusieurs conservatoires (l'auditorium de Bondy, les futurs conservatoires de Noisy-le-Sec, de Pantin et de Romainville) et une bibliothèque de quartier à Pantin.

| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|----------------------------------|---|--|---------------------------|------------------------------|-----------|
| Part des équipements construits |  | Pas d'équipement transféré ou pas de construction (0/26 = 0 %) | Moins de 10 % | De 10 % à 20 % | 20 % ou + |
| Part des équipements réhabilités |  | Pas d'équipement transféré ou pas de réhabilitation (0 %) | Moins de 10 % (2/26= 8 %) | De 10 % à 20 % | 20 % ou + |
| Part des équipements en projet |  | Pas d'équipement transféré ou pas de projet | Moins de 10 % | De 10 % à 20 % (4/26 = 15 %) | 20 % ou + |



Autres lieux culturels (non communautaires)

6 médiathèques, 3 lieux d'exposition, 3 conservatoires, 6 théâtres et 50 autres lieux. Parmi les équipements non transférés, on retrouve des équipements structurants dont le CND (centre national de la danse) à Pantin, le Nouveau Théâtre de Montreuil (centre dramatique national), la MC93 (scène nationale) à Bobigny ainsi que le conservatoire à rayonnement départemental de Bobigny.

Gestion mutualisée (axe 5)

Les mutualisations, dans diverses acceptions (mise en place de services support d'agglomération, d'ingénierie culturelle transversale, transfert de personnel de la filière culturelle, harmonisation des ressources humaines, élaboration d'une politique d'achat « verticale » villes /agglomération) constituent l'un des axes du projet communautaire. Certaines de ces politiques sont déjà à l'œuvre. D'autres nécessitent davantage de temps, parce qu'elles impliquent un dialogue intense avec les communes et les personnels.

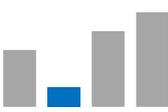
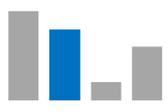
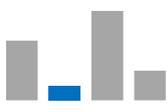
| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|---|---|---|---|---|--|
| Services support mutualisés (RH, marchés, finances, etc.) | | Absence de personnel communautaire ou personnel mis à disposition de l'intercommunalité par les communes | Personnel communautaire (services en cours de constitution) Structuration progressive sur les fonctions finances, ressources humaines, moyens généraux, marchés publics, bâtiment, informatique, communication, etc. | Personnel communautaire (plusieurs domaines) | Mutualisation "verticale" et "horizontale" |
| Service culturel mutualisé (tâches transversales, non rattachement direct à un établissement) | | Aucune mutualisation communautaire (personnel lié aux équipements) | Une ou deux personnes chargées d'une coordination thématique ou, plus généralement, d'animation culturelle. Structuration progressive jusqu'en 2014 | Service culturel transversal (un domaine organisé de façon transversale à travers l'existence d'une direction dédiée) | Service culturel transversal (une direction dédiée et des agents en charge d'animation sur d'autres domaines culturels) |
| Transfert des services culturels des communes à l'intercommunalité | | Pas de transfert de personnel communal (absence de personnel communautaire ou personnel mis à disposition de l'intercommunalité par les communes) | Transferts de personnels communaux en projet ou en cours Structuration progressive jusqu'en 2014 | Transferts réalisés avec partage des services (maintien de personnels communaux) | Transferts totaux (dans tous les domaines). Service culturel entièrement communautaire (voire service mutualisé avec une/des ville/s) |
| Harmonisation RH culture (régime indemnitaire, horaires de travail, lieux de travail pour les conservatoires, etc.) | | Non | Projets | Mise en œuvre partielle (nombre de domaines ou étape de mise en œuvre) | Mise en œuvre effective (régime indemnitaire et temps de travail unifié par délibération en 2013) |
| Politique d'acquisition et marchés culturels (ouvrages, instruments, etc.) | | Non | Projets (politique d'achat en coopération avec les villes) | Un exemple cité | Plusieurs exemples cités |

Valeur ajoutée pour les habitants hors investissement (axe 6)

L'intérêt porté à la question de l'accès des habitants à la culture est très fort au sein de la communauté d'Est Ensemble. L'accès au savoir et à la culture y est envisagé comme levier essentiel de l'intégration des habitants du territoire et du plein exercice de leur citoyenneté. Cette logique a guidé le choix des équipements transférés : les équipements de proximité, comme les cinémas, via lesquels il est plus aisé de toucher les publics éloignés des pratiques culturelles et de faire en sorte qu'ils deviennent acteurs de la vie culturelle de leur ville, de leur territoire. Pour autant, la question de la mise en réseau des équipements transférés est également présente, dans un souci d'amélioration de l'offre culturelle proposée aux habitants. Permettre aux équipements de travailler ensemble, faire en sorte qu'ils soient plus ouverts vers les usagers, sont autant de questions qui sont au cœur du projet d'Est Ensemble.

À côté des politiques tarifaires intercommunales déjà mises en place et à poursuivre pour une harmonisation complète, d'autres projets sont évoqués au moment de l'enquête :

- dans le domaine de l'enseignement artistique : cours collectifs, pratiques d'instruments rares, pratiques pédagogiques innovantes, cohérence de l'offre disciplinaire...
- au niveau des médiathèques : fond et catalogue unique, circulation des ouvrages, circulation des publics...
- ou encore en ce qui concerne les manifestations artistiques et culturelles : la communauté prévoit de déclarer d'intérêt communautaire des manifestations auxquelles elle apportera son soutien (comme cela a été le cas de l'édition 2013 du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil), voire qu'elle organisera elle-même.

| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|--|---|---|--|---|--|
| Enjeux relatifs à l'accès des habitants à la culture |  | Peu (encore) de réflexions sur cet enjeu | Les enjeux sont plutôt ailleurs | Des réflexions à traduire prochainement en orientations politiques | Un des enjeux prioritaires |
| Initiatives inventives (actions "décloisonnées", manifestations hors équipements, etc.) |  | Peu d'initiatives | Réflexions (Volonté de découloisonnement des initiatives intercommunales) | Manifestations hors les murs | Débuts de réalisation au-delà des manifestations hors les murs |
| Harmonisation tarifaire et des quotients familiaux |  | Aucune harmonisation tarifaire | Harmonisation tarifaire partiellement effective (suppression du tarif « extérieur » pour l'inscription en conservatoire des habitants de l'intercommunalité, tarif unique pour les cinémas intercommunaux, mis en place en 2013) | Harmonisation tarifaire sans harmonisation des QF (effectif) | Harmonisation des tarifs et des QF (effectif) |
| Circulation des publics ou des ouvrages pour les médiathèques, des instruments, pour les conservatoires, etc. |  | Pas de réflexions | Réflexions | Mise en œuvre partielle | Mise en œuvre dans tous les domaines transférés |
| Manifestations liées au réseau des équipements |  | Pas de réflexions | Réflexions | Mise en œuvre partielle | Mise en œuvre dans tous les domaines transférés |
| Communication et organisation d'événements |  | Pas de communication / Pas d'organisation d'événements communautaires | Communication sur site internet / Pas d'organisation d'événements communautaires | Communication sur plusieurs supports (site internet, magazine Est Ensemble et agenda culturel) / Pas d'organisation d'événements communautaires | Communication régulière et organisation d'au moins un événement annuel |

Synergie territoriale (axe 7)

Le travail de définition de l'intérêt communautaire a été accompagné par la mise en place de groupes de travail, compétence par compétence, associant le Vice-président à la culture, les élus municipaux et les techniciens municipaux pour délimiter ce qui allait être transféré. Ces groupes de travail ont ensuite été maintenus. Pour ce qui concerne la culture, ils se réunissent au moins une fois par semestre, dans le souci de maintenir le dialogue entre les différents acteurs impliqués, de travailler dans un esprit de gouvernance partagée.

Les autres actions contribuant à une meilleure synergie territoriale n'en étaient au moment de l'enquête qu'au stade de projets : collaborations, partenariats, dialogue, avec les équipements culturels non transférés et, notamment, les équipements dits structurants du territoire (CND, MC 93...) ou encore les associations délivrant des cours de musique. D'autres projets liés aux manifestations culturelles sont pensés en relation avec les associations, notamment les compagnies (via des subventions au projet) ainsi que le secteur privé.

Enfin, la question de la transversalité est également présente dans le projet d'Est Ensemble, dans la mesure où des liens forts sont souhaités, en particulier entre le secteur culturel et ceux de la cohésion sociale et du développement économique et de l'emploi.

| Critères | Répartition des classes (pour 13 communautés) | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 |
|---|---|--|--|---|--|
| Lien de proximité avec des équipements culturels (non communautaires) | | Aucun | En réflexion | 1 ou 2 domaines | 3 domaines ou plus |
| Partenariats socio-culturels | | Pas de partenariats effectifs | Partenariats avec l'Education Nationale | Partenariats avec l'Education Nationale et un autre type de structure | Partenariats avec au moins trois types de structures |
| Subventions aux associations et soutien non financier | | Non, en projet, dans le cadre des futures manifestations intercommunales | Exceptionnel / Soutien non financier | Soutien lié à un domaine transféré | Soutien lié à plusieurs domaines transférés |
| Nombre d'instances et régularité des liens entre élus et entre techniciens villes / interco (gouvernance) | | Aucun lien | Liens occasionnels et peu structurés | Liens structurés et réguliers, au sein d'une instance | Liens structurés et réguliers, au sein de plusieurs instances : groupes de travail compétence par compétence, avec VP culture, élus ville et techniciens |
| Liens entre le domaine culturel communautaire et les autres compétences communautaires | | Aucun lien identifié | Liens en réflexion ou en projet, notamment avec les secteurs du développement économique et de la cohésion sociale | Liens effectifs avec un secteur d'action intercommunale | Liens effectifs avec plusieurs secteurs d'intervention intercommunale |

Conclusion

Au 1^{er} janvier 2016, la communauté sera appelée à être dissoute, dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris. Le territoire qui sera issu de l'ancien EPCI répond aux exigences démographiques requises pour leur constitution³³.

Au-delà de la disparition de l'agglomération, l'héritage stratégique d'Est Ensemble empreindra le contrat de développement territorial³⁴ « La Fabrique du Grand Paris » au cours des 15 prochaines années. Ainsi, avec « la fabrique culturelle des savoirs », l'un des 4 axes du projet stratégique de développement durable, se retrouvent les préoccupations d'accès des habitants à la culture affirmées par Est Ensemble, dès sa création. L'objectif de rayonnement métropolitain qui s'appuie sur la présence d'équipements culturels structurants (communaux ou communautaires) sur le territoire apparaît également

« Porté par son identité et sa richesse patrimoniale, le territoire d'Est Ensemble dispose d'un fort attrait culturel porté par des équipements à rayonnement métropolitain tels que le Centre national de la danse à Pantin ou encore le Cinéma Méliès à Montreuil. Est Ensemble-La Fabrique du Grand Paris se saisit de cette dynamique culturelle pour renforcer son identité ainsi que pour structurer plusieurs champs artistiques autour de réseaux culturels et de diffusion des savoirs, se matérialisant dans des lieux et par des pratiques culturelles. Au-delà du foisonnement de l'offre culturelle existante sur tout le territoire et tous les champs artistiques, le projet de CDT prévoit d'affirmer un axe ouest-est, organisé autour du canal de l'Ourcq, reliant Paris à Bondy, où seront développées les thématiques de l'art et de la culture, grâce à une mise en réseau et une recherche de complémentarités entre les équipements existants (la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny et le Moulin Fondu à Noisy-le-Sec notamment) et futurs (par exemple la Halle des Salins et l'Auditorium à Bondy) qui jalonnent le canal. Cette amorce traduit une ambition forte qui contribuera, en se développant, à offrir de la lisibilité au territoire mais également à ancrer des professions artistiques qu'il importe de conforter. »³⁵

³³ Dans le cadre de la loi « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, le seuil démographique requis pour la constitution des territoires de la métropole du Grand Paris est de 300 000 habitants.

³⁴ Les contrats de développement territorial (CDT) sont définis par la loi n° 2010-597 relative au Grand Paris. Dans le cadre du décret d'application n° 2011-724 du 24 juin 2011, leur objet est précisé, comme suit : « L'objet du contrat de développement territorial est de mettre en place une démarche contractuelle et partenariale d'élaboration et de mise en œuvre sur le long terme des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. Ces contrats sont établis entre l'Etat, représenté par le préfet de région, et les communes et leurs groupements. Y sont associés les départements et la région d'Île-de-France ainsi qu'un certain nombre d'acteurs institutionnels du Grand Paris dont Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et l'Association des maires d'Île-de-France. ».

³⁵ Est Ensemble, La Fabrique du Grand Paris, dossier d'enquête publique (2013).